



Révision pension alimentaire

Par **Platat manuella**, le **09/12/2016** à **19:50**

Bonsoir

Je suis séparée depuis 2014, de mon compagnon avec lequel j'ai eu 2 enfants. Sa situation financière à l'époque était un peu difficile donc je n'avais demandé que le minimum de pension à savoir 100€/enfant. Et nous en avons 2. Depuis je me suis retrouvée au chômage mais j'ai également un nouveau compagnon qui gagne bien sa vie. Mes enfants portent tous les 2 Des lunettes et des semelles orthopédiques et le plus grand à des soins d'orthodontie donc cela me coûte les yeux de la tête car je suis très mal remboursé par ma mutuelle (450€ pour décembre sans compter les frais de cantines). Mes 2 garçons partent en voyage scolaire en janvier qui revient à 300€ pour les 2. J'ai donc gentiment demandé au papa de participer.. Réponse négative. Il estime qu'avec ses 200€ mensuels je n'ai qu'à me débrouiller et que mon nouveau compagnon gagne suffisamment pour m'aider. Sauf que le père c'est lui. Ma question est la suivante. Puis-je demander une réévaluation de la pension alimentaire en fournissant les justificatifs ? Et surtout est-ce que les revenus de mon nouveau compagnon vont être pris en compte pour cette réévaluation ??
En espérant que vous pourrez me répondre. Merci